

**FISCALITE DES MENAGES SOUS FRANÇOIS HOLLANDE
DES HAUTS ET DEBATS ?**

*Brieuc CUDENNEC, Azad HOUSSAIN
et Mehdi MAHAMMEDI-BOUZINA*

Décembre 2015

SUIVRE CARTES SUR TABLE

Site internet : <http://www.cartes-sur-table.fr>

Id. twitter : @CSThinktank

Facebook : <http://facebook.com/pages/Cartes-sur-table/300422563323462>

Sur le plan politique, la fiscalité des ménages revêt un enjeu symbolique extrêmement fort en France, pays de l'égalité. Nicolas Sarkozy a traîné, durant son quinquennat, le bouclier fiscal, voté une année avant le début de la crise, comme un boulet. La suppression des heures supplémentaires défiscalisées, sans doute justifiée sur le plan budgétaire et pour lutter contre le chômage, a été pour François Hollande l'une des premières décisions fortement contestées de son début de mandat en venant accroître l'impôt sur le revenu réglé par les salariés, appartenant souvent à la classe moyenne.

Alors que la majorité est en train d'adopter le dernier budget de plein exercice de sa mandature, il convient de s'interroger sur l'efficacité de la politique fiscale menée par le Président Hollande. Pour ce faire, il est nécessaire d'analyser la fracture qui a pu exister entre ce dernier et l'opinion en matière de lisibilité de l'impôt et de confronter ce ressenti à la réalité de la politique fiscale effectivement menée. Nous présenterons ensuite des perspectives pour ajuster au mieux la fiscalité des ménages.

1. La fiscalité, un enjeu éminemment politique

Annoncé sans ambiguïté, le grand défi que s'est lancé François Hollande était ambitieux : « *rentrer dans l'Histoire* »¹ en réformant la France afin de mieux la préparer au monde d'aujourd'hui et de briser les inégalités qui la rongent depuis la crise économique.

La fiscalité est bien l'un des domaines où le Président Hollande était attendu au tournant. Premier président socialiste de la V^{ème} République, François Mitterrand avait mis en place dès 1982 l'Impôt sur les Grandes Fortunes (IGF et ancêtre de l'ISF) afin d'instaurer une mesure forte et symbolique de lutte contre les inégalités. Ancien auditeur à la Cour des comptes, déjà réputé avant son élection pour ses compétences en matière de fiscalité, le candidat François Hollande, avait grandement axé sa communication sur le rétablissement de la justice fiscale. N'est-ce pas sa proposition fracassante d'instaurer une nouvelle tranche de l'impôt sur le revenu à hauteur de 75% pour les gains excédant un million d'euros que la gauche a principalement retenu de sa campagne électorale ?

Et pourtant, à l'heure actuelle, sortir du flou pourrait être le cri de ralliement de la majorité. Trois ans ont passé depuis mai 2012 et il en reste à présent deux pour que le Président de la République puisse atteindre son objectif. En d'autres termes, un long chemin pour une courte durée. Pourtant, si les critiques contre le Président Hollande ont pu être légion, et parfois à juste titre, il convient de rappeler la lourdeur de la tâche à laquelle il a été confronté.

Lorsque François Hollande entre à l'Élysée, le déficit public de la France est de 5% alors qu'il est de 0% en Allemagne. Le constat est donc sans appel : les dispositifs correctifs doivent intervenir rapidement et, par addition, être lourds.

« Plus l'impôt sera simple, plus il sera accepté. Plus il sera équitable, plus il sera consenti »ⁱⁱ affirmait Hollande il y a quelques années. Pourtant, entre le ras-le-bol fiscal, la fronde des bonnets rouges, la difficulté à rétablir les comptes publics et le sentiment que notre système fiscal est illisible, François Hollande a subi un fort rejet de l'impôt et une baisse inquiétante pour la cohésion sociale du consentement à l'impôt.

Alors que le ministre de l'Économie et des Finances de l'ère Ayrault, Pierre Moscovici, avait lui-même, sans doute maladroitement, utilisé le terme de « *ras-le-bol fiscal* », il aura fallu attendre les arrivées de Michel Sapin et de Manuel Valls au ministère des Finances et à Matignon, ainsi que des élections municipales désastreuses, pour qu'émerge une volonté politique de baisse des impôts à l'encontre des plus modestes. Cette orientation a notamment pour but de rafistoler une majorité qui ne cesse de s'effriter et de reconquérir un électorat qui s'échappe.

Analysons lucidement l'historique fiscal de la présidence Hollande.

L'avis de Jean-Yves Archer



« La fiscalité restera le talon d'Achille de ce quinquennat car les Français ne s'attendaient pas à une telle hausse des impôts. L'Histoire rendra raison à François Hollande d'avoir tenté de redresser les comptes publics largement dégradés par le quinquennat précédent au profit d'intérêts privés et non pas seulement du légitime soutien à l'activité, érodée par la crise de 2008.

Les hausses fiscales ont débuté avec la dernière année du Gouvernement Fillon et on ne peut que regretter que l'aspect pro-cyclique des hausses de 2012 et 2013 n'ait pas été détecté. Elles ont alourdi le poids de la crise et engendré une violente réponse du corps social. Ainsi, nul ne peut nier l'essor du travail dissimulé. Nul ne peut nier le flux d'exilés fiscaux tant jeunes que plus mûrs et fortunés. Progressiste, je n'hésite pas à considérer que le pouvoir a été mis en face d'un Mur de l'argent digne de celui que le Front populaire a rencontré. La profonde réforme de la fiscalité de l'épargne a eu des conséquences sous-évaluées par le tandem Ayrault-Moscovici au détriment de la position politique du décideur public ultime.

La France, patrie européenne, se devait de ratifier le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG) mais devait simultanément convenir d'un calendrier étalé pour atteindre le rétablissement de ses comptes publics. Il a manqué un audit de la situation, en arrivant aux affaires, comme avait su le commander François Mitterrand en 1981.

De cette erreur par omission, la Gauche paye un prix fort car elle est trop souvent vue comme seule responsable des difficultés quotidiennes des citoyens, ce qui n'est pas la réalité profonde des faits et des chiffres. »

2. Un quinquennat en deux temps

Dans les 60 engagements du candidat François Hollande figurait la suppression des « cadeaux fiscaux »ⁱⁱⁱ accordés aux ménages les plus aisés sous les mandatures présidentielles de la droite.

Comment cet engagement s'est-il traduit dans les faits ?

On peut constater que la fiscalité des ménages a suivi deux grandes tendances durant le quinquennat de François Hollande : tout d'abord, un premier mouvement de hausse, dans l'optique de réduire le déficit des comptes publics, suivi d'un second mouvement de baisse des prélèvements ciblé sur les ménages intermédiaires, à savoir ceux qui payent les premières tranches de l'impôt sur le revenu. Ce double mouvement a pu engendrer des difficultés politiques et une impression d'improvisation dans la conduite du pays.

Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault s'engage ainsi dans un projet de loi de finances rectificatif pour l'année 2012 où figurent des augmentations d'impôts pour les plus aisés et ce, au nom de la justice fiscale.

L'autre objectif majeur est alors de parvenir à un déficit de 4,5% du PIB pour l'année 2012. Une contribution exceptionnelle est ainsi votée sur l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) visant à combler les manques à gagner du barème de l'ISF voté sous Nicolas Sarkozy. Enfin, en matière d'impôts indirects, le gouvernement Ayrault rétablit à 5,5% la valeur de la taxe sur la valeur ajoutée pour les produits culturels. Cette modification fait suite aux promesses du candidat Hollande et l'objectif politique est clair : laisser transparaître la possibilité d'un accès facile et peu coûteux à la culture.

Fidèle à ses valeurs, la majorité de gauche décide également d'alourdir les droits de succession^{iv}, souhaitant « privilégier le mérite à l'héritage » et continuer à faire contribuer les plus aisés au redressement des comptes publics. Pêle-mêle, figurent au sein du budget rectificatif de 2012^v une diminution de l'abattement par enfant concernant les successions en ligne directe, abaissé de 159 325 euros à 100 000 euros, ou encore la suppression de la revalorisation annuelle des abattements en fonction de l'inflation. Cette réforme aboutit à dissiper les effets de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat votée en 2008 sous la précédente majorité et qui avait grandement diminué les droits de succession.

Alors que la France doit faire face à ses engagements européens de réduction du déficit public, avec en ligne de mire l'objectif des 3% du PIB en 2015, le gouvernement choisit dans son budget de 2013 d'engager une réduction du déficit de l'ordre de 30 milliards d'euros en diminuant les crédits alloués aux ministères de 10 milliards d'euros et en procédant à une augmentation d'impôts de 20 milliards d'euros (10 milliards pesant sur les ménages^{vi}).

Initialement, ces augmentations doivent toucher essentiellement les ménages aisés. Jean-Marc Ayrault se risque même à affirmer dans une émission télévisée que ce surplus d'impôts ne touchera « *qu'un ménage sur 10* »^{vii}. L'ISF est réajusté à son ancien barème de 6 taux allant de 0,55% à 1,8%. Une nouvelle tranche à 45% d'impôt sur le revenu est instaurée et le barème de cet impôt est, pour la 3^{ème} année consécutive, gelé, c'est-à-dire qu'il ne tient pas compte de l'inflation.

Les recettes de l'Etat concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques se retrouvent ainsi en 2013 à leur plus haut niveau depuis 2002. Elles représentent 18,54% du PIB :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
France	17.31	17.45	17.01	18.04	17.48	17.06	17.41	17.25	16.95	17.03	18.04	18.54

Figure 1 : Impôt sur le revenu des personnes physiques en pourcentage du PIB^{viii}

C'est ensuite au tour de la taxe sur la valeur ajoutée d'être, dans le cadre du projet de loi de finances 2014, augmentée, et ce essentiellement pour financer le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Ainsi, la TVA passe de 19,6% à 20% sur les produits de grande consommation le 1^{er} janvier 2014 alors que ce taux de 19,6% prévalait depuis la mandature de Lionel Jospin. Le taux intermédiaire de TVA passe de 7% à 10% tandis que le taux réduit, qui devait passer de 5,5% à 5% (pour encourager la lisibilité de la TVA et afin de procurer des économies aux ménages concernant les biens de première nécessité), reste à son taux d'origine.

Parallèlement à ces hausses d'impôts ciblées, la majorité initie des mécanismes redistributifs en faveur des ménages les moins fortunés : augmentation du revenu de solidarité active de 25% sur l'ensemble du quinquennat et suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu intervenue dans le budget 2015 (mesure chiffrée à environ 3 milliards d'euros).

Ces dernières mesures ne sont sûrement pas étrangères au recul de la pauvreté observé en France et à la baisse des inégalités. Un rapport de l'INSEE publié en septembre 2015 montre que les inégalités ont diminué en 2013 pour la première fois depuis le début de la crise économique de 2008 :

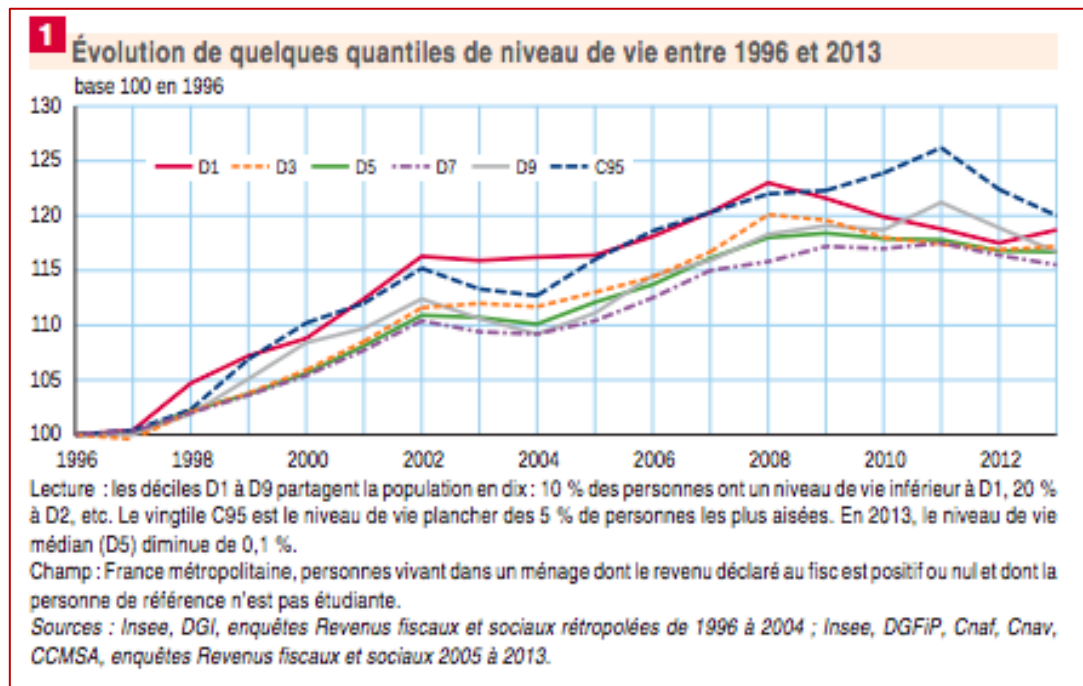


Figure 2 : Evolution des inégalités en France (source : INSEE)

Mais la fiscalité n'a pas simplement vocation à alimenter les caisses de l'Etat ou à diminuer les inégalités. Elle peut également inciter les citoyens à adopter un comportement plus écologique. C'est la vocation du crédit d'impôt transition énergétique mis en place dans le projet de loi de finances de 2015 et qui remplace le crédit d'impôt développement durable créé en 2005. Plafonné à un montant de 8 000 euros pour un célibataire sur 5 ans, il permet un avantage fiscal de 30% des dépenses engagées dans le cadre des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitation principale.

Le projet de loi de finances pour 2016, quant à lui, reste tourné vers un horizon de baisses des impôts des ménages les moins aisés. Ainsi, le gouvernement joue toujours sur son levier préféré concernant la baisse des prélèvements pesant sur les ménages : l'impôt sur le revenu.

Cette baisse d'impôts représentera environ 2 milliards d'euros et devrait concerner 8 millions de ménages. Le gouvernement annonce sur cette base que « *les deux tiers des foyers payant l'impôt sur le revenu (12 millions de ménages) auront bénéficié des baisses décidées à partir de 2014* »^{ix}. Un célibataire pourrait ainsi voir son impôt sur le revenu diminuer d'environ 200 à 300 euros.

En attendant l'Arlésienne que représente le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu et qui devrait potentiellement être instauré pour 2018, le gouvernement souhaite accroître les dynamiques de simplification administrative déjà mises en œuvre. Ainsi, la déclaration en ligne des revenus devrait devenir au fur et à mesure la norme : en 2016, les ménages les plus aisés qui feront une déclaration papier plutôt qu'une télé-déclaration se verront infliger une amende de 15€. Un premier pas vers une perspective de modernisation de cet impôt et sa fusion avec la CSG ?^x

Quoiqu'il en soit, la CSG reste une notion qui fait débat puisque la majorité législative, sous l'impulsion de son ancien Premier Ministre Jean-Marc Ayrault, n'a pas hésité à faire passer un amendement sur le projet de loi de finances 2016 consistant à ajouter une dose de dégressivité en son sein. Ainsi, le taux de CSG appliqué aux salariés modestes (entre 1 et 1,3 SMIC) serait diminué et on réduirait de la prime d'activité touchée par le salarié un montant équivalent à cette baisse. Les contours et les modalités de cette réforme restent encore flous pour le moment puisque son application n'est actée que pour le 1^{er} janvier 2017. Cependant, le gouvernement considère qu'il en résulterait forcément un coût pour l'Etat, seuls 50% de ceux qui ont droit à la prime d'activité la demandant tandis que cette baisse de la CSG serait automatique et de droit. Mais une telle résolution devra, tout d'abord, être approuvée par le Conseil Constitutionnel, qui a déjà refusé un système similaire de progressivité au sein de la CSG dans les années 2000^{xi}.

L'avis de Nicolas Tenzer



« La grande erreur des gouvernements successifs, gauche et droite compris, en partie due au fait que ce sont des technocrates par nécessité qui préparent les dispositions fiscales, est que personne n'a de vision globale du système fiscal, encore moins des prélèvements obligatoires (avec en face d'ailleurs les "prestations", y compris sous forme de dégrèvements, de crédits d'impôts, de niches fiscales, etc.). Il me paraîtrait prioritaire de ne pas raisonner impôt par impôt, mais catégorie par catégorie. Ce qu'on a traduit par le "ras-le-bol fiscal" ne tient pas à l'augmentation d'un impôt particulier mais de la pression fiscal-social d'ensemble. Il faut ainsi tenir compte non seulement de l'impôt sur le revenu, mais aussi des impôts locaux, de l'ISF, des cotisations URSSAF payées directement (travailleurs indépendants) ou pour l'emploi de quelques-uns (garde d'enfant, femme de ménage, etc.). Prenons par exemple un couple qui gagne 6 000 ou 7 000 euros par mois (c'est correct, mais pas non plus extraordinaire), qui a un appartement dans une grande ville et une résidence.

Ce couple aura subi une augmentation de l'impôt sur le revenu, des impôts locaux, verra diminuer certaines prestations et, dans certains cas, paiera un petit ISF. Sans larmoyer certes, il subira une hausse disproportionnée par rapport à ses capacités et éprouvera une forme de déclassement, sans non plus considérer que le service public de l'école, de l'hôpital, etc., s'améliore. Ce problème des "classes moyennes supérieures" (ni les classes médianes, ni les riches) paraît d'autant plus politiquement sensible que, en même temps, il faut bien reconnaître que les vraiment très riches (qui ont le plus bénéficié des réformes de l'ère Sarkozy, en particulier sur l'ISF et les successions) n'ont été touchés que marginalement sous la présidence de François Hollande. Ils n'ont pas dû changer leur mode de vie, ni vu leur niveau de vie sérieusement s'étioler ; les classes moyennes supérieures, si. Celles-ci économisent sur leur consommation, leurs vacances, leurs sorties, etc., tout en ayant l'impression que les plus aisés n'ont pas ces problèmes quotidiens. Ils considèrent dès lors que les inégalités les plus criantes (alimentées par la presse qui parle des salaires et avantages indécentes de certains dirigeants) n'ont aucunement disparu. »

3. Des perspectives d'amélioration de notre système fiscal

3.1. Fiscalité écologique et fiscalité du numérique : les grands défis de demain

La fiscalité écologique des ménages est encore à inventer. Par exemple, le crédit d'impôt transition énergétique, outre le fait qu'il ne rencontrerait pas un franc succès, est relativement inefficace. L'association UFC-que choisir constate que les ménages ne décident pas d'effectuer les travaux les plus efficaces sur le plan énergétique et qui plus est, ce dispositif n'est que peu connu. Ainsi, une étude de l'association relève que « *le crédit d'impôt ne fait que rendre plus accessible des travaux déjà abordables comme le chauffage ou les ouvertures, alors que l'isolation, primordiale d'un point de vue écologique, reste toujours difficilement accessible* »^{xii}.

La principale difficulté repose sur le fait que le principe du « pollueur-payeur » est plus délicat à mettre en œuvre pour les ménages que pour les entreprises. Les ménages ont des dépenses plus contraintes. Celui qui a acheté un pavillon dans une banlieue lointaine mal desservie est condamné à l'usage de la voiture au quotidien. Malgré tout, ses choix ont une conséquence sur les émissions polluantes globales du pays.

C'est pourquoi, il est essentiel que la montée en puissance de la fiscalité écologique se fasse à niveau de prélèvement constant sur les ménages. Dans le cas contraire, la fiscalité écologique sera vue comme « punitive » et ne rencontrera pas l'adhésion des citoyens. L'instauration d'une taxe pigouvienne, destinée à dissuader d'adopter un comportement donné, doit s'accompagner de la baisse correspondante d'un prélèvement pesant sur les ménages. De cette façon, les comportements vertueux sont favorisés sans alourdir les prélèvements.

La fiscalité écologique doit aussi permettre d'inciter à l'économie du partage. La location longue durée plutôt que l'achat, la mutualisation de biens, voiture ou machine à laver par exemple, plutôt que la possession personnelle sont générateurs d'économie et diminuent l'empreinte carbone des ménages. Pourquoi ne pas favoriser, en mettant en place un taux de TVA réduit, ce type de comportement ?

La fiscalité du numérique est également l'un des grands enjeux du débat. « L'ubérisation » de l'économie est de nature à faire baisser les recettes de TVA. Toutefois, le mouvement général d'une plus grande souplesse des échanges économiques entre particuliers est consubstantiel aux possibilités offertes par internet et ne pourra plus être combattu. Il convient aujourd'hui d'intégrer le fait que les particuliers peuvent se constituer des revenus annexes tirés d'activités telles que l'hébergement (Airbnb), le transport (Uber) ou la location (Drivy). Dans l'optique de la mise en place du prélèvement à la source, les plateformes numériques devront désormais – mesure incluse dans le PLF 2016 – déclarer à l'administration fiscale les ressources dégagées par les utilisateurs. Ces ressources seront ainsi réintégrées, à partir de 5 000€, au calcul de l'impôt sur le revenu à condition qu'elles dépassent un certain seuil.

3.2. Le prélèvement à la source : une nécessité économique

Malgré tout, au-delà des hausses et des baisses globales des prélèvements, la fiscalité des ménages présente des faiblesses sur lesquelles il faudrait se pencher.

Tout d'abord, la progressivité de notre système fiscal est encore trop faible. L'impôt sur le revenu qui concentre les débats devrait rapporter, d'après le budget 2015, 75,8 milliards d'euros contre 193,2 pour la TVA. Par ailleurs, afin de mettre en œuvre les baisses d'impôts annoncées, l'impôt sur le revenu est raboté dans le projet de loi de finances pour 2016, diminuant davantage encore le caractère progressif de notre système fiscal. Car la TVA a beau être un impôt indolore, elle est beaucoup plus injuste que l'impôt sur le revenu qui a le mérite d'être progressif. En outre, alors que les marges de manœuvre budgétaires sont restreintes, est-il primordial de rogner l'impôt sur le revenu au lieu par exemple de consacrer ces marges à l'investissement éducatif par exemple ?

Ensuite, de par son caractère pro-cyclique, l'actuel impôt sur le revenu est, selon la Cour des comptes, « économiquement dommageable »^{xiii}. De nos jours, les situations professionnelles et personnelles peuvent changer du tout au tout (chômage, retraite, divorce, etc.), alors que l'impôt calculé sur l'année précédente tombe sans discernement (30% des contribuables ont des revenus qui diminuent d'une année sur l'autre^{xiv}).

Promesse de campagne du candidat François Hollande et adopté par la grande majorité des pays de l'OCDE, le prélèvement à la source est sans doute une réponse adéquate à une telle problématique. La baisse de la consommation des ménages économisant avant de recevoir la fameuse feuille d'impôts ne serait plus d'actualité avec le paiement en temps réel. Ainsi le prélèvement à la source instaurerait un prélèvement en phase avec la situation financière du moment du contribuable. De plus, avec une augmentation des revenus d'un ménage, l'Etat en récolterait les fruits l'année même. Si adoption il y a, la mensualisation obligatoire devrait de même être de rigueur pour une plus grande efficacité dans la collecte. En outre, le consentement à l'impôt des citoyens s'en trouverait sans doute amélioré.

Projet ambitieux, le prélèvement à la source pourrait également stimuler un autre débat. Une possible fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG continue d'agiter la majorité de gauche, comme l'a démontré le succès de l'amendement Ayrault^{XV}. L'objectif est, d'une certaine manière, la création d'un impôt sur le revenu unique ayant pour but de se substituer à l'ensemble des impositions de toute nature pesant sur le revenu. Cependant, une telle fusion pourrait rencontrer de sévères obstacles. L'impôt sur le revenu, clairement progressif, et la CSG, essentiellement proportionnelle et individualisée, peuvent difficilement être rapprochés. Certains contribuables risquent en effet de voir leurs impôts diminuer alors que les autres les verraient augmenter sans corrélation avec leurs revenus, d'autant que la CSG comporte une part déductible des revenus.

Cependant, l'hypothèse d'un impôt citoyen simplifié et prélevé à la source, qui lisserait les effets du quotient familial et des niches fiscales en englobant plus largement les contribuables, doit être envisagée. Les ménages ont le devoir de contribuer au fonctionnement de services publics performants mais sont en droit d'exiger en retour des impôts plus efficaces.

3.3. Restaurer l'impôt dans sa légitimité

L'enjeu le plus important, enfin, est sans doute le plus symbolique. L'impôt et les prélèvements sociaux sont aujourd'hui fortement contestés et délégitimés. Si le débat sur le niveau des prélèvements de la nation est bien normal, celui-ci ne doit pas se dérouler de façon hémiplegique, c'est-à-dire en précisant simplement que les prélèvements sont un coût pour les citoyens sans rappeler qu'ils permettent également de financer les services publics ou encore notre système de santé. Le gouvernement ne devrait pas accepter les codes de communication et les éléments de langage de l'opposition. Il ne doit pas avoir peur de défendre une conception politique progressiste de la fiscalité, notamment dans la perspective de 2017.

Ainsi, pour produire des richesses, un chef d'entreprise a par exemple besoin de salariés formés et productifs. Il est donc nécessaire de financer un système éducatif efficace. Lorsqu'il entend rencontrer un client dans une autre ville, il a besoin d'infrastructures et d'un système de transport efficace. Il doit de plus pouvoir effectuer ce déplacement en toute sécurité, l'État devant par conséquent financer le maintien de l'ordre. En résumé, la production de richesse du secteur privé repose en partie sur un secteur public performant qui est directement lié à la notion économique d'externalités positives.

Enfin, il est nécessaire de lutter contre une idée reçue. La baisse des prélèvements obligatoires pesant sur les ménages n'est pas synonyme de hausse du pouvoir d'achat pour ces derniers. En effet, en baissant les prélèvements, notamment les cotisations sociales, la puissance publique perd en capacité de financement. Ainsi, ce qui auparavant était financé par la collectivité devient financé par le particulier. Les dépenses de santé et de retraite en sont une illustration éclairante. Les Etats-Unis ont un niveau de prélèvements obligatoires de 25,4% du PIB (chiffres 2013). Mais ces prélèvements ne permettent pas, ou marginalement, de financer la retraite et les dépenses de santé des Américains. Ainsi, ces derniers doivent consacrer une partie importante de leurs revenus après impôts à leurs retraites et à leurs dépenses de santé. Les Américains ont par exemple dédié 17,1% de leur PIB à leurs dépenses de santé. Ainsi, si l'on considère l'ensemble prélèvements et dépenses de santé pour un revenu disponible donné, il n'est pas certain que le citoyen américain bénéficie d'un revenu à la consommation plus important que le citoyen français.

Certes la baisse des prélèvements peut être un objectif louable sur le plan politique. Mais toutes les conséquences, sur le plan économique et social, d'une telle baisse, les avantages comme les inconvénients, doivent être affichées et affirmées. Le niveau de prélèvements obligatoires détermine le niveau de mutualisation des dépenses auquel nous consentons. L'enjeu est avant tout de trouver le niveau adéquat, celui qui réduira au mieux les inégalités économiques, sans étouffer les capacités d'investissement des ménages tout en leur laissant le plus de liberté possible pour affecter leurs revenus comme ils le souhaitent.

-
- ⁱ <http://www.lamarseillaise.fr/analyses-de-la-redaction/dossier-du-jour/41538-strategie-francois-hollande-a-privilegie-les-affaires-externes-la-question-de-l-intervention-en-syrie-et-des-refugies-aux-questions-interieures-pour-redorer-un-blason-en-berne-dans-les-sondages>
- ⁱⁱ <http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/reforme-fiscale/20131119.OBS5965/quand-francois-hollande-promettait-une-grande-reforme-fiscale.html>
- ⁱⁱⁱ <http://www.parti-socialiste.fr/static/14423/les-60-engagements-pour-la-france-de-francois-hollande.pdf>
- ^{iv} <http://www.lefigaro.fr/impots/2012/07/24/05003-20120724ARTFIG00551-la-gauche-veut-alourdir-les-droits-de-successions.php>
- ^v <http://entreprise-conseil-expert.com/donations-et-successions-les-nouveautes-hollande-2012/>
- ^{vi} <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2012/09/09/20002-20120909ARTFIG00055-au-moins-20-milliards-de-hausses-d-impot-en-2013.php>
- ^{vii} http://www.lemonde.fr/politique/article/2012/10/03/hausse-d-impots-plus-d-un-francais-sur-dix-concerne_1769161_823448.html
- ^{viii} OCDE (2015), *Impôt sur le revenu des personnes physiques (indicateur)*. doi: 10.1787/b9d561f9-fr
- ^{ix} <http://www.gouvernement.fr/projet-de-loi-de-finances-2016-2966>
- ^x http://www.francetvinfo.fr/economie/impots/impots-bercy-souhaite-rendre-la-declaration-en-ligne-obligatoire-a-partir-de-2016_1100785.html
- ^{xi} http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/11/12/reforme-fiscale-l-assemblee-adopte-l-amendement-ayrault_4808585_3234.html
- ^{xii} http://www.lemonde.fr/planete/article/2015/10/28/renovation-energetique-des-logements-un-credit-d-impot-peu-incitatif_4798631_3244.html
- ^{xiii} <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i3779.asp>
- ^{xiv} <http://www.miroirsocial.com/membre/leclainche/post/la-retenue-a-la-source-une-vraie-reforme-fiscale>
- ^{xv} <http://www.20minutes.fr/economie/1708323-20151013-amendement-ayrault-muet-revolution-velours-fiscalite>